République Française
Département des Alpes-Maritimes

COMMUNE DE ROURE

COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 21 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-et-un février à dix heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie de Roure, sous la présidence de Yanne SOUCHET, Maire de Roure.

PRESENTS : SOUCHET Yanne **Maire** ; AVIAS Adoracion, GIRERD Stéphane, SINIBALDI Nadine **Adjoints** ; AVELLA Patrice, ~~FERRARI Alexandre~~, ~~LELEU Jean-Louis~~, LEFEBVRE Michèle, ~~LINCK Jean-Claude~~, ~~LUTHRINGER-VIEU Annie~~, **Conseillers municipaux**

PROCURATIONS : LUTHRINGER-VIEU Annie pouvoir à SINIBALDI Nadine ; LELEU Jean-Louis pouvoir à AVIAS Adoracion ; FERRARI Alexandre pouvoir à SOUCHET Yanne.

ABSENTS NON-EXCUSE : LINCK Jean-Claude

ORDRE DU JOUR

- ✓ Désignation secrétaire de séance.
- ✓ Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 14 janvier 2026.
1. Délibération n° 03 – Demande de subventions – Travaux de rénovation de l'auberge communale « Le Robur »
2. Délibération n°04 – Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel
3. Délibération n°05 - Attribution d'une subvention à l'association « les chats du Mercantour »
4. Questions diverses

La séance est ouverte, 6 conseillers étant présents, 3 représentés, 1 absent.

✓ Élection du secrétaire de séance

Mme AVIAS Adoracion est nommée secrétaire de séance, assisté de Mme Vidal Myriam, secrétaire de mairie.

✓ Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 14 janvier 2026

Le conseil municipal adopte le compte rendu de la séance du 14 janvier 2026.

POUR : 6
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité des membres présents ou représentés.

1. Délibération n° 03 – Demande de subventions – Travaux de rénovation de l'auberge communale « Le Robur »

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'avant-projet sommaire (APS) a été reçu en mairie au cours de la semaine du 16 février 2026. Le montant de cet avant-projet s'élève à 293 377,57 €. Ce projet sera présenté au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), laquelle finance des projets jusqu'à un plafond de 200 000 €, sous réserve d'acception et d'éligibilité du dossier. Cette subvention est attribuable une fois par an, la demande devant impérativement être déposée avant le **2 mars 2026**.

Madame le maire invite ensuite les conseillers municipaux à prendre connaissance du dossier ainsi que des plans présentés. Elle souligne qu'il s'agit, à ce stade, d'un avant-projet destiné à être discuté.

Une discussion s'engage concernant une issue de secours à l'étage du bas et les travaux prévus au rez-de-chaussée. Il est rappelé par Mme le Maire, qu'une issue de secours deviendrait effectivement obligatoire dès lors que l'étage du bas serait ouvert au public.
Elle précise également que le projet prévoit la création de sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite au rez-de-chaussée, ce qui pas le cas actuellement.
Il est évoqué la possibilité de créer une petite terrasse extérieure, attenante à la salle à manger actuelle. Mmes Lefebvre et Sinibaldi estiment que cette idée pourrait être sympathique.
Mme le Maire rappelle, toutefois, que l'architecte a proposé un projet ambitieux et que de nombreuses contraintes règlementaires devront être respectées, notamment le dépôt des déclarations préalables et la consultation des Bâtiments de France.
Il est précisé que l'architecte se chargera des autorisations nécessaires, notamment pour l'escalier de secours prévu pour l'issue de secours.

Mme Sinibaldi interroge au sujet de la toiture. Mme le Maire répond que l'auvent à l'entrée de l'auberge sera refait, en raison de petites fuites constatées, mais que la toiture est en bonne état.
Les échanges portent ensuite sur les teintes, couleurs et autres informations prévues dans le cadre des travaux. Il est confirmé que les alcôves existantes sont conservées et le double vitrage prévu.

La cuisine sera séparée par une cloison conformément aux normes relatives aux zones propres et sales. Un chef étoilé résidant dans le village sera sollicité, afin de tester les équipements existants, d'évaluer leur état de fonctionnement et de déterminer le matériel à conserver, remplacer ou acquérir, afin d'établir un bilan.

Concernant les étages, il est indiqué qu'aucun travaux structurels n'est prévu. Un rafraichissement par de la peinture pourra être envisagé si le budget le permet.

Le mobilier fait également l'objet d'une discussion. En effet, certains éléments sont anciens, d'autres en bon état. Le mobilier datant d'environ 18 ans, une réflexion sera menée ultérieurement. Il est précisé que cet aspect n'est pas inclus dans l'avant-projet ni dans le montant communiqué.

Enfin, concernant le financement, il est indiqué qu'au-delà de la DETR, la commune sollicitera d'autres dispositifs de subvention, afin d'obtenir le maximum d'aides possibles pour la réalisation de ce projet.

POUR : 9
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal approuve la délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2. Délibération n°04 – Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

Le RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) est le système de prime applicable aux agents de la fonction publique territoriale, donc aux 3 employées de mairie, en complément de leur traitement indiciaire.

C'est une mise à jour règlementaire. Il sert à adapter les primes mensuelles ou annuelles aux postes occupés, aux responsabilités, aux compétences, à l'engagement professionnel...

POUR : 9
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal approuve la délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3. Délibération n°05 - Attribution d'une subvention à l'association « les chats du Mercantour »

Madame le Maire rappelle que la commune adhère à « l'association des chats du Mercantour » depuis de nombreuses années. Cette subvention contribue à faire soigner, euthanasier, stériliser les chats errants du village, grâce à l'implication de Catherine Saulnier qui se charge de les emmener chez le vétérinaire. La somme de 400€ est proposée, comme l'an dernier.

POUR : 9
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal approuve la délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés.

4. Questions diverses

- Point sur les travaux du Chemin du Moulin et de Lissalette. Mme le Maire informe que les travaux sont presque terminés et qu'il ne reste que quelques bricoles. Néanmoins, nous rencontrons un problème concernant le compteur de M. Clapier Frédéric. Réseau Eau d'Azur prend le relai et Mme Sinibaldi est informée de cette situation.

- Discussion entre les conseillers sur les travaux en cours au Pla, concernant le renouvellement du réseau AEP (Alimentation en Eau Potable) post-UV. Un tuyau entouré d'un filet de repérage (jaune) correspondant à une conduite de gaz a été trouvé.

- Mme le Maire informe que des demandes de devis sont en cours concernant le fourneau (piano) pour le refuge de Longon.

- Mme le Maire fait un point d'information sur les procédures en cours.
    - Concernant la procédure Tator, il est indiqué qu'une date d'audience avait été évoquée mais qu'aucune convocation n'a été reçue. La mairie et l'avocat étaient présents mais le tribunal n'a pas confirmé l'audience. Le dossier est donc en attente.
    - La procédure relative à la signature d'une Autorisation d'Occupation Temporaire pour le refuge de Longon se poursuit par des échanges. L'avancée du dossier est ralentie en raison de la complexité des échanges entre les avocats. A ce stade, aucune décision n'est arrêtée.

- Il est porté à la connaissance du conseil municipal que la société de chasse du village envisage la publication d'un démenti à la suite d'un article dans le journal portant sur la Déclaration d'Intérêt Général de la piste de la Clauetta, cet article faisant suite à des informations communiquées par une administrée du village.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 25
Mme AVIAS Adoracion, secrétaire de séance.